



Vous avez un projet de construction, d'agrandissement, de rénovation ou de transformation de votre habitation... Vous recherchez des idées et des solutions pour concrétiser votre projet ? Un architecte du CAUE vous reçoit dans les locaux de la Communauté de communes du Cap Sizun, tous les 1<sup>er</sup> mercredis du mois, afin de vous guider dans vos choix et vos démarches.

> Vous voulez construire

L'architecte du CAUE vous conseille sur l'implantation de la construction, sa conception dans une démarche environnementale en lien avec les différentes réglementations.

> Vous envisagez de réhabiliter

L'architecte du CAUE vous donne des idées pour transformer une habitation, repenser votre mode de chauffage, rénover une toiture, faire un ravalement,

> Vous désirez restructurer un bâtiment

L'architecte du CAUE vous guide pour restaurer, isoler de manière efficace, créer une nouvelle ouverture, aménager un espace de vie, créer une extension, etc.

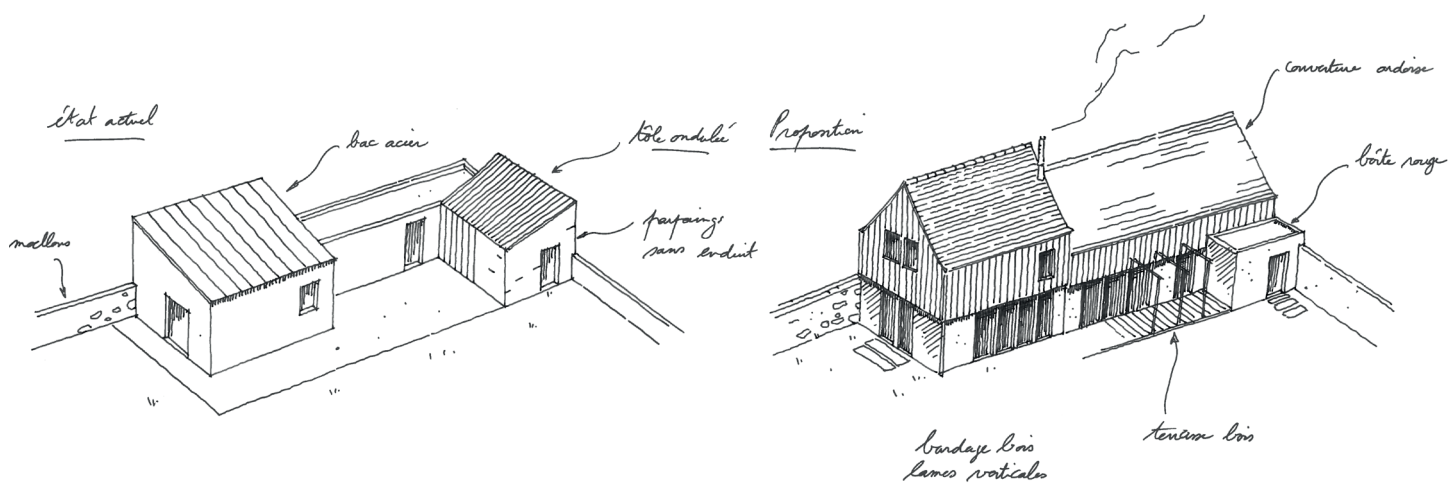
Qu'est-ce qu'un architecte-conseil du CAUE ?

C'est un professionnel de l'architecture. Son travail consiste à écouter, à suggérer, à concrétiser votre projet dans un souci de qualité (sans se charger de la maîtrise d'œuvre).

Pour bénéficier de ce nouveau service, c'est simple

Prenez rendez-vous auprès de la Communauté de communes du Cap Sizun en précisant la nature et le lieu de votre projet.

Le jour du rendez-vous, apportez les informations sur le projet : plans, schémas, photographies (tirage papier), extrait du PLU...



### INFORMATIONS PRATIQUES

Ces permanences mensuelles se déroulent le matin, tous les 1<sup>er</sup> mercredis du mois, à partir de 9h15 à la Communauté de communes du Cap Sizun, rue Noir, 29770 Audierne  
Renseignements et prise de rendez-vous : 02 98 70 16 00